



Remboursement de frais médicaux

Par **carole leclercq**, le **18/11/2008** à **11:25**

Bonjour,
Je suis divorcée depuis 3 ans et mon ex mari a gardé les enfants sur sa mutuelle professionnelle qui était la plus intéressante.
Depuis environ 1 an il refuse de me reverser les remboursements mutuels qu'il a perçu dans le cadre des dépenses de santé que j'ai payé pour les enfants, la somme se monte aujourd'hui à environ à 1000 euros.
Comment puis-je exiger ce remboursement,
Par ailleurs depuis 2 ans j'ai déménagé et je vis à 250km du père de mes enfants, les enfants prennent souvent le train avec un accompagnateur ce qui me coûte 140 euros à chaque voyage. Leur père refuse de venir les chercher et de participer aux frais de transport alors qu'il était spécifié dans la convention de divorce qu'il viendrait les chercher à mon domicile.
Cependant nous vivions à l'époque près l'un de l'autre.
Doit-il participer aux frais ou restent ils à ma charge puisque c'est moi qui ai décidé de déménager?
Merci par avance pour votre réponse;
Cordialement.